

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue, le mercredi, 21 janvier 2026, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marc Lacoste
Madame la conseillère Gillian Hartley
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Madame la conseillère Nicolem Bélanger-King
Madame la conseillère Anne Villeneuve
Madame la conseillère Carole Patenaude

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Louise Cossette.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent. La greffière adjointe Geneviève Beaudry-Boudreault est aussi présente.

À 19h00, Monsieur le maire constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

1.01.26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Carole Patenaude
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ORDRE DU JOUR		
1		OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2		ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3		APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
3	1	Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025
3	2	Procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 17 décembre 2025
3	3	Procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement du 9 décembre 2025
3	4	Procès-verbal du conseil local du patrimoine du 4 décembre 2025

Municipalité de Morin-Heights

3	5	Procès-verbal de correction – Résolution 512.12.25 – Emprunt temporaire - Règlement (770-2025) pourvoyant au financement de travaux de voirie en 2025, 2026 et 2027 et décrétant un emprunt en conséquence
3	6	Procès-verbal de correction – Règlement (783-2025) sur les taxes, tarifs, frais de services et compensations pour l'exercice financier 2026
3	7	Procès-verbal de correction- Résolution 516.12.25 – Résolution 516.12.25 – Entente avec le CISSSL et Santé Québec pour le maintien et le financement récurrent du service de premiers répondants niveau 3
4		RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
4	1	Rapport sur le suivi des dossiers
4	2	Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
4	3	Rapport sur les transferts budgétaires
5		FINANCES ET ADMINISTRATION
5	1	Bordereau de dépenses
5	2	État des activités financières
5	3	Ressources humaines
5	4	Règlements et résolutions diverses
5	4 1	Nomination de la mairesse suppléante
5	4 2	Dépôt – Liste des contrats de 2 000 \$ et plus excédant 25 000 \$
5	4 3	Dépôt – Rapport du président sur la tenue du scrutin de l'élection générale du 2 novembre 2025
5	4 4	Dépôt – Inventaire des immeubles à valeur patrimoniale sur le territoire de la Municipalité
5	4 5	Attestation – Fédération des Caisses Desjardins
6		SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
6	1	Rapport mensuel du directeur
6	2	Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
6	3	Ressources humaines
6	4	Règlements et résolutions diverses
6	4 1	Contrat de location avec option d'achat – Camion Ford Lightning F-150 XLT 2023
6	4 2	Addenda - Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie et autres secours – Remplacement de l'Annexe A – Tarification
7		TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
7	1	Rapport mensuel du directeur
7	2	Voirie et bâtiments
7	2 1	Contrat – Balayage des rues 2026 (années 2027 et 2028 optionnelles) (AO-2025-20)
7	2 2	Contrat – Services de marquage de chaussées 2025 (années optionnelles 2026 et 2027) – Option de renouvellement (AO-2025-02)
7	2 3	Contrat – Services professionnels de laboratoire de sol et environnement – Année 2025 et année optionnelle 2026 / Réalisation de la surveillance et du contrôle qualitatif des matériaux de chantier et des sols contaminés – Option de renouvellement (AO-2025-01)
7	2 4	Modification de la résolution 464.11.25 – Contrat de déneigement des toitures (AO-2025-19)
7	2 5	Contrat – Services à l'heure de camion écuireur / combiné pour nettoyage de puisards, puits secs, conduites pluviales, fosses à sédiments et fossés empierrés 2026 (années 2027-2028 optionnelles)
7	2 6	Contrat – Approvisionnement – Achat de matériaux granulaires 2025 avec années optionnelles pour 2026 et 2027 – Option de renouvellement (AO-2025-04)

Municipalité de Morin-Heights

7	3	Hygiène du milieu
7	3	1 Contrat – Support exploitation et surveillance des réseaux d’eau potable (TP-DP-2025-10)
7	4	Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
7	5	Ressources humaines
7	5	1 Nomination de madame Nathalie Tremblay à titre d’adjointe administrative au Service des travaux publics et des infrastructures
7	6	Règlements et résolutions diverses
8		URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8	1	Rapport mensuel de la directrice
8	2	Rapport sur les permis et certificats
8	3	Rapport d’activités de la Société de protection et de contrôle des animaux
8	4	Déroptions mineures et PIIA
8	5	Ressources humaines
8	6	Règlements et résolutions diverses
8	6	1 Modification de la résolution 430.10.25 – Contribution pour fin de parcs, terrains de jeux ou d’espace naturels - Lot 3 206 828, Chemin de Trois-Lacs
8	6	2 Dépôt - Rapport de consultation publique sur le Projet particulier de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) pour le 680, chemin du Village
8	6	3 Second projet de résolution – Projet particulier de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) pour le 680, chemin du Village
8	6	4 Contrat – Élaboration d’un plan de conservation des milieux naturels – Éco-corridors laurentiens
8	6	5 Second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) pour le lot 3 735 210, rue Riviera
9		LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9	1	Rapport mensuel de la directrice
9	2	Loisirs
9	2	1 Autorisation de dépôt d’une demande de subvention dans la cadre du Programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)
9	3	Culture
9	4	Réseau plein air
9	5	Événements
9	6	Ressources humaines
9	6	1 Embauche – coordonnatrice adjointe
9	7	Règlements et résolutions diverses
10		GREFFE
11		CORRESPONDANCE DU MOIS
12		DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
13		RAPPORT DE LA MAIRESSE
14		PÉRIODE DE QUESTIONS
14	1	Questions et réponses orales
14	2	Questions et réponses écrites
		LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

2.01.26 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l’assemblée.

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2025;

3.01.26 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE RELATIVE AU BUDGET DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 17 décembre 2025 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Anne Villeneuve

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire relative au budget du 17 décembre 2025;

4.01.26 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DU 9 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement du 9 décembre 2025 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de la séance;

Il est proposé par madame la conseillère Gillian Hartley

Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement du 9 décembre 2025 et les recommandations qu'il contient.

5.01.26 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DU 4 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du comité local du patrimoine du 4 décembre 2025 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de la séance;

Il est proposé par madame la conseillère Nicolem Bélanger-King

Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du comité local du patrimoine du 4 décembre 2025 et les recommandations qu'il contient.

Municipalité de Morin-Heights

6.01.26 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION 512.12.25 – EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT (770-2025) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE EN 2025, 2026 ET 2027 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Procès-verbal de correction de la Résolution 512.12.25 – Emprunt temporaire – Règlement (770-2025) pourvoyant au financement de travaux de voirie en 2025, 2026 et 2027 et décrétant un emprunt en conséquence;

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant de la Résolution 512.12.25 – Emprunt temporaire – Règlement (770-2025) pourvoyant au financement de travaux de voirie en 2025, 2026 et 2027 et décrétant un emprunt en conséquence, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

7.01.26 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT (783-2025) SUR LES TAXES, TARIFS, FRAIS DE SERVICES ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Procès-verbal de correction du Règlement (783-2025) sur les taxes, tarifs, frais de services et compensations pour l'exercice financier 2026;

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant du Règlement (783-2025) sur les taxes, tarifs, frais de services et compensations pour l'exercice financier 2026, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

8.01.26 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION 516.12.25 – ENTENTE AVEC LE CISSSL ET SANTÉ QUÉBEC POUR LE MAINTIEN ET LE FINANCEMENT RÉCURRENT DU SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 3

Procès-verbal de correction de la Résolution 516.12.25 – Entente avec le CISSSL et Santé Québec pour le maintien et le financement récurrent du Service de premiers répondants niveau 3;

Municipalité de Morin-Heights

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant de la Résolution 516.12.25 - Entente avec le CISSSL et Santé Québec pour le maintien et le financement récurrent du Service de premiers répondants niveau 3, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

9.01.26 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

10.01.26 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

11.01.26 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le directeur général dépose son rapport mensuel sur l'utilisation de ses pouvoirs délégués en vertu de l'article 11 du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

12.01.26 RAPPORT SUR LES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport sur les transferts budgétaires autorisés au cours du dernier mois.

13.01.26 BORDEREAU DES DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de décembre 2025 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Madame la mairesse Louise Cossette a étudié le dossier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Lacoste
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

D'APPROUVER les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses
Du 1^{er} au 30 décembre 2025

Achats du mois	812 924,00 \$
Total des achats fournisseurs	812 924,00 \$
Paielements directs bancaires	3 205,00 \$
Sous total - Achats et paiements directs	816 129,00 \$
Salaires nets	373 025,00 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (décembre 2025)	1 189 154,00 \$

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés, à effectuer les paiements appropriés;

14.01.26 ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 décembre 2025 et commente ceux-ci.

15.01.26 NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1) prévoit, à l'article 116, le pouvoir de nomination d'un maire suppléant autorisé à agir pour la Municipalité en cas d'absence du Maire;

Il est proposé par madame la conseillère Anne Villeneuve
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

DE NOMMER madame la conseillère Carole Patenaude, mairesse suppléante et membre substitut du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut.

16.01.26 DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS DE 2 000 \$ ET PLUS EXCÉDANT 25 000 \$

Le directeur général dépose au conseil, en vertu de l'article 961.4 du Code municipal, la liste des contrats de 2 000 \$ et plus avec un même fournisseur et dont le total a excédé 25 000 \$ au cours de la dernière année.

Municipalité de Morin-Heights

17.01.26 DÉPÔT – RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LA TENUE DU SCRUTIN DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, du rapport du président sur la tenue du scrutin de l'élection générale du 2 novembre 2025.

18.01.26 DÉPÔT – INVENTAIRE DES IMMEUBLES À VALEUR PATRIMONIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, de l'inventaire des immeubles à valeur patrimoniale sur le territoire de la Municipalité.

19.01.26 ATTESTATION – FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS

ATTENDU QUE certaines modifications doivent être apportées au dossier de la Fédération des Caisses Desjardins afin que certains représentants de la Municipalité puissent exercer les pouvoirs suivants :

- Signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- Procéder à toutes demandes, présentes et futures, de modification, d'augmentation de limite et d'ajout(s) de carte(s);

Il est proposé par madame la conseillère Gillian Hartley

Et unanimement résolu par tous les conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE NOMMER mesdames Louise Cossette, mairesse, Leigh MacLeod, conseillère municipale et Carole Patenaude, conseillère municipale, ainsi que messieurs Hugo Lépine, directeur général et greffier-trésorier, Michel Grenier, directeur du Service des finances et de l'administration, à titre de signataires autorisés de la Municipalité à la Fédération des Caisses Desjardins du Québec pouvant exercer les pouvoirs ci-hauts mentionnés.

Municipalité de Morin-Heights

20.01.26 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de décembre du directeur de la sécurité publique et incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois courant en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

21.01.26 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La direction générale n'a reçu aucun document.

22.01.26 CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT – CAMION FORD LIGHTNING F-150 XLT 2023

CONSIDÉRANT la mise en commun des ressources des Services de sécurité publique et incendie entre les municipalités de Saint-Adolphe-d'Howard et Morin-Heights entérinée par la résolution 495.12.24 et la signature, le 27 janvier 2025, d'une entente intermunicipale relative à des services de sécurité publique et incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Morin-Heights souhaite pouvoir utiliser un camion de marque et modèle Ford Lightning F-150 XLT 2023 (23-621) appartenant à la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et aménagé spécifiquement pour des services de sécurité publique et de prévention incendie;

ATTENDU QUE les deux municipalités ont convenu de conclure une entente de location avec option d'achat de deux (2) ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027, permettant à la Municipalité de Morin-Heights, d'acquérir ledit camion à la fin du terme, conditionnellement au paiement intégral du prix d'acquisition, lequel est fixé à 50 000 \$, payable à raison de 25 000 \$ par année;

Sur proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER la conclusion d'une entente de location du camion Ford Lightning F-150 XLT 2023, avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, pour une période de deux (2) ans, période après laquelle la Municipalité de Morin-Heights deviendra propriétaire dudit véhicule, conditionnellement au paiement complet du coût d'acquisition;

Municipalité de Morin-Heights

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de location ci-haut mentionnée avec la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

23.01.26 ADDENDA – ENTENTE RÉGIONALE D'ASSISTANCE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTRES SECOURS – REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A - TARIFICATION

ATTENDU QUE les articles 569 et 678 du Code municipal du Québec (RLRQ, ch. C-27.1) autorisent la Municipalité à conclure une entente avec toute autre municipalité en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, ch. S-3.4) autorisent les municipalités à recourir aux services de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie ou l'incident excède les capacités de leur propre service et ce, lorsqu'une entente est préalablement conclue;

ATTENDU QUE certains événements tels un incendie, un sinistre ou un sauvetage, peuvent requérir des ressources supplémentaires de plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque, par l'entremise du plan de mise en oeuvre (PMO) en sécurité incendie prévoit le recours à l'entraide entre les municipalités dans ces cas de figure;

ATTENDU QU'il est recommandé de régir cette entraide par une entente régionale;

ATTENDU la recommandation du comité technique incendie et comité sécurité incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 8 mai 2024, le conseil a adopté la résolution 188.05.24 approuvant la signature d'une nouvelle entente tenant compte de l'évolution des besoins de chacune des municipalités participantes et modifiant la grille tarifaire en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE l'Annexe A de l'entente représentant la grille tarifaire doit être mise à jour afin de refléter les nouveaux tarifs de l'année en cours et l'année 2027;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pu prendre connaissance du projet d'addenda à l'entente régionale remplaçant l'Annexe A sur la tarification et la nouvelle grille tarifaire soumise et recommandée par le directeur de la sécurité publique et incendie et le directeur général;

Municipalité de Morin-Heights

Sur proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'APPROUVER la nouvelle grille tarifaire pour les années 2026 et 2027;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'addenda remplaçant l'Annexe A – Tarification de l'entente régionale d'assistance en sécurité incendie et autres secours;

24.01.26 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de décembre du directeur des travaux publics et des infrastructures, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

25.01.26 CONTRAT – BALAYAGE DES RUES 2026 (ANNÉES 2027 ET 2028 OPTIONNELLE) (A0-2025-20)

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière de balayage des rues pour les années 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts du contrat pour le balayage des rues, fondé sur l'historique des dernières années;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 18 novembre 2025 via le SEAO auprès de cinq (5) fournisseurs potentiels ;

- Balaye Pro Inc.
- Les Entreprises Myrroy
- Scelltech Inc.
- Groupe Villeneuve Inc.
- Entretiens J.R. Villeneuve

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d'offres pour les contrats de plus de 50 000 \$ et de moins de 133 800 \$;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions, dont une (1) n’était pas conforme, dans les délais prescrits par le devis, soit :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Groupe Villeneuve Inc.	2026 : 33 802,65 \$ 2027 (option) : 34 463,76 \$ 2028 (option) : 35 297,33 \$ TOTAL : 103 563,73 \$
Les Entreprises Myrroy Inc.	2026 : 42 540,75 \$ 2027 (option) : 43 230,60 \$ 2028 (option) : 44 150,40 \$ TOTAL : 129 921,75 \$
Entretiens J.R. Villeneuve Inc. (Non-conforme)	2026 : 39 551,40 \$ 2027 (option) : 40 011,30 \$ 2028 (option) : NON REMPLI TOTAL : NON REMPLI

CONSIDÉRANT l’article 936 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées sont conformes au devis, à l’exception de celle d’Entretiens J.R. Villeneuve Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que le soumissionnaire possède les attestations requises de l’Agence du revenu du Québec et n’est pas inscrit au Registre des entreprises non autorisées ;

Sur une proposition de madame Nicolem Bélanger-King
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D’OCTROYER le contrat pour le balayage des rues pour 2026, avec années optionnelles 2027 et 2028 au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Villeneuve Inc. pour un montant total de 33 802,65 \$, taxes incluses pour l’année 2026 ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat et faire les paiements selon le bordereau des prix unitaires soumis qui sont assujettis à l’estimation finale des quantités tel que prévue aux conditions du devis ;

DE RÉSERVER le droit d’exercer l’option de renouvellement pour l’année 2027, pour un montant de 34 463.76\$ taxes incluses et pour l’année 2028, pour un montant de 35 297.33\$ taxes incluses, conformément aux documents d’appel d’offres ;

Municipalité de Morin-Heights

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

26.01.26 CONTRAT – SERVICES DE MARQUAGE DE CHAUSSÉES 2025 (ANNÉES OPTIONNELLES 2026 ET 2027) – OPTION DE RENOUVELLEMENT (AO-2025-02)

CONSIDÉRANT le budget 2026 de la Municipalité;

ATTENDU QUE la résolution 96.03.25 octroyait un contrat de services de marquage de chaussées d'une durée d'un (1) an avec deux options de renouvellement d'une année chacune à 9709789 Canada Inc. (Proligne), pour un montant de 66 371,74\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une évaluation de la performance de cette entreprise;

ATTENDU QUE cette évaluation est positive et que le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures recommande au conseil de se prévaloir de la première option de renouvellement d'un (1) an, pour un montant de 66 371,74 \$, taxes incluses; tel qu'énoncé à l'article 5 de la soumission de février 2025;

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Patenaude
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'EXERCER la première option de renouvellement d'une année prévue au contrat de services de marquage de chaussées octroyé à 9709789 Canada Inc. (Proligne) dans la résolution 96.03.25 au montant de 66 371,74 \$, taxes incluses;

DE RÉSERVER le droit d'exercer l'option de renouvellement pour l'année 2027, pour un montant de 70 517,16 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ;

Municipalité de Morin-Heights

27.01.26 CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DE SOL EN ENVIRONNEMENT – ANNÉE 2025 ET ANNÉE OPTIONNELLE 2026 / RÉALISATION DE LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DE CHANTIER ET DES SOLS CONTAMINÉS – OPTION DE RENOUVELLEMENT (AO-2025-01)

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 de la Municipalité, lequel contient des projets visant la réalisation de tests de sol sur certains chemins et certaines rues de la Municipalité;

ATTENDU QUE la résolution 53.02.25 octroyait un contrat de services professionnels de laboratoire de sol et environnement d'une durée d'un (1) an avec une option de renouvellement d'une année à Le Groupe SCP Environnement Inc., pour un montant de 36 121,70 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une évaluation de la performance de cette entreprise;

ATTENDU QUE cette évaluation est positive et que le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures recommande au conseil de se prévaloir de l'option de renouvellement d'un (1) an, pour un montant de 36 121,70 \$, taxes incluses; tel qu'énoncé à l'article 9 de la soumission de février 2025;

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Villeneuve
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'EXERCER la première option de renouvellement d'une année prévue au contrat de services de marquage de chaussées octroyé à Le Groupe SCP Environnement Inc. dans la résolution 53.02.25 au montant de 36 121,70 \$, taxes incluses;

28.01.26 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 464.11.25 – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TOITURES (AL-2025-19)

ATTENDU QUE le conseil a adopté, en novembre 2025, la résolution 464.11.25 ayant pour objet l'octroi d'un contrat pour le déneigement des toitures pour les années 2026, 2027 et 2028 à Carruthers/2740-8640 Québec Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 464.11.25, adoptée lors de la séance du 12 novembre 2025, octroyait le contrat initial sur une période de trois (3) ans ;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT QUE la durée du contrat aurait dû être d'une période de deux (2) ans, soit 2026 et 2027 uniquement;

CONSIDÉRANT QUE le montant du contrat soumis par Carruthers/2740-8640 Québec Inc. pour les années 2026 et 2027 est de 97 498,80 \$;

Sur proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE MODIFIER la résolution 464.11.25 pour octroyer le contrat uniquement pour les années 2026 et 2027;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, et ils sont par les présentes autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution.

29.01.26 CONTRAT – SERVICES À L'HEURE DE CAMION ÉCUREUR / COMBINÉ POUR NETTOYAGE DE PUISARDS, PUIITS SECS, CONDUITES PLUVIALES, FOSSES À SÉDIMENTS ET FOSSÉS EMPIERRÉS 2026 (ANNÉES 2027-2028 OPTIONNELLES)

CONSIDÉRANT le budget 2026 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses dispositions concernant les appels d'offres publics ainsi que les articles 934 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU que la Municipalité a procédé, le 26 novembre 2025, à un appel d'offres public via le SEAO (appel d'offres 2025-26) pour des Services à l'heure de camion écureur / combiné pour nettoyage de puisards, puits secs, conduites pluviales, fosses à sédiments et fossés empierrés 2026, avec les années 2027-2028 optionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu cinq (5) soumissions, dont une (1) n'était pas conforme, dans les délais prescrits par le devis, soient :

Municipalité de Morin-Heights

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée	2026 : 30 744,32 \$ 2027 (option) : 38 286,68 \$ 2028 (option) : 33 555,45 \$ TOTAL : 102 586,44 \$
CanInspec Inc.	2026 : 35 067,38 \$ 2027 (option) : 45 228,87\$ 2028 (option) : 38 858,79 \$ TOTAL : 119 155,03 \$
9409-6575 Québec Inc. (Evo Environnement)	2026 : 39 710,07 \$ 2027 (option) : 49 912,95 \$ 2028 (option) : 42 402,32 \$ TOTAL : 132 025,33 \$
Groupe MGC	2026 : 45 990,00 \$ 2027 (option) : 48 059,55 \$ 2028 (option) : 50 129,10 \$ TOTAL : 155 331,23 \$
9363-9888 Québec Inc. (Sanivac) (Non-conforme)	2026 : 34 607,48 \$ 2027 (option) : 43 690,50 \$ 2028 (option) : 36 447,08 \$ TOTAL : 114 745,05 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées sont conformes au devis, à l'exception de celle de Sanivac ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il a déposé son rapport;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que les soumissionnaires possèdent les attestations requises de l'Agence du revenu du Québec et ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non autorisées ;

Sur proposition de madame la conseillère Gillian Hartley
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER le contrat pour le service de service de nettoyage par camion écureur / combiné pour nettoyage de puisards, puits secs, conduites pluviales, fosses à sédiments et fossés empierrés pour l'année 2026 à Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée pour un montant de 30 744,32 \$, taxes incluses ;

DE RÉSERVER le droit d'exercer l'option de renouvellement pour l'année 2027, pour un montant de 38 286,68\$ taxes incluses et pour l'année 2028, pour un montant de 33 555,45\$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres ;

Municipalité de Morin-Heights

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de service et que ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

30.01.26 CONTRAT – APPROVISIONNEMENT – ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2025 AVEC ANNÉES OPTIONNELLES POUR 2026 ET 2027 – OPTION DE RENOUVELLEMENT (AO-2025-04)

ATTENDU QUE la résolution 97.03.25 octroyait un contrat d'approvisionnement en matériaux granulaires d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune aux trois soumissionnaires suivants : Entreprises Claude Rodrigue Inc. 9129-6558 Québec Inc. / David Riddell Excavation Transport et Lafarge Canada Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics et des infrastructures a procédé à une évaluation de la performance de ces entreprises;

ATTENDU QUE cette évaluation est positive et que le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures recommande au conseil de se prévaloir de la première option de renouvellement d'un (1) an, conformément aux prix soumis par chacun des soumissionnaires;

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Patenaude
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'EXERCER la première option de renouvellement d'une année prévue au contrat d'approvisionnement de matériaux granulaires octroyé aux trois soumissionnaires suivants : Entreprises Claude Rodrigue Inc. 9129-6558 Québec Inc. / David Riddell Excavation Transport et Lafarge Canada Inc. dans la résolution 97.03.25 ;

DE RÉSERVER le droit d'exercer l'option de renouvellement pour l'année 2027, conformément aux documents d'appel d'offres.

31.01.26 CONTRAT – SUPPORT EXPLOITATION ET SURVEILLANCE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (TP-DP-2025-10)

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement 2025 prévoit des crédits budgétaires pour le support de l'exploitation et la surveillance des réseaux d'eau potable;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT la Politique d'achats et la demande de prix TP-DP-2025-10;

CONSIDÉRANT les articles 6 à 7.3 du Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'achats et d'approvisionnement de la Municipalité, cette dernière requérant au moins deux offres de services écrites, après validation des besoins et estimé des coûts;

ATTENDU QUE l'offre de services écrite la plus avantageuse est celle d'Aquatech Inc. au montant de 27 364.05 \$, taxes incluses;

Sur proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER un contrat pour le support de l'exploitation et la surveillance des réseaux d'eau potable à Aquatech Inc. au montant de 27 364.05 \$, taxes incluses;

DE MANDATER le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures afin de donner suite à la présente résolution;

32.01.26 RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET REQUÊTES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, un rapport sommaire des requêtes et demandes au 31 décembre 2025.

33.01.26 NOMINATION DE MADAME NATHALIE TREMBLAY À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QU'un poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics et des infrastructures est devenu vacant à la suite du départ d'une employée ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics et des infrastructures a publié un affichage de poste à l'interne, du 5 au 12 janvier 2025, conformément au paragraphe a) de l'article 8.05 de la convention collective SCFP section locale 3950 ;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Tremblay était employée à la Municipalité depuis le 26 mai 2025, en vertu de l'article 15 du Règlement (577-2019) sur l'administration financière et de la résolution 306.08.25;

ATTENDU QU'un appel de candidatures interne a été lancé pour pourvoir un poste d'adjointe administrative - au Service des travaux publics et des infrastructures, conformément à la convention collective applicable et en vigueur;

ATTENDU QUE madame Nathalie Tremblay a déposé sa candidature et a été sélectionnée à la suite de ce processus interne;

ATTENDU QUE madame Nathalie Tremblay recevra, à ce titre, le salaire et les avantages sociaux prévus à la convention collective en vigueur pour cette fonction;

Sur proposition de madame la conseillère Carole Patenaude
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE PROCÉDER à la nomination de madame Nathalie Tremblay au poste d'adjointe administrative au Service des travaux publics et des infrastructures rétroactivement au 13 janvier 2026 selon les termes de la convention collective en vigueur pour cette fonction;

34.01.26 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport pour le mois de décembre 2025 de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

35.01.26 RAPPORT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 31 décembre 2025.

36.01.26 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION ET DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Le Directeur général n'a reçu aucun rapport.

Municipalité de Morin-Heights

37.01.26 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 430.10.25 – CONTRIBUTION POUR FIN DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU D’ESPACES NATURELS – LOT 3 206 828, CHEMIN DES TROIS-LACS

ATTENDU QUE la résolution 430.10.25, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2025, entérinait la recommandation du Service de l’urbanisme et de l’environnement et le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d’accepter, en guise de contribution pour frais de parcs, terrain de jeux ou espaces naturels, une contribution de type mixte, soit 5,4 % en servitude de type « 4 saisons » et 4,6 % via une contribution monétaire du propriétaire ;

ATTENDU QUE le montant fixé à la résolution 430.10.25 est de 58 867,30 \$ alors qu’il aurait dû être de 52 652 \$;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution 430.10.25 afin d’y inscrire le montant correspondant à la contribution monétaire de 4,6 %, soit 52 652 \$;

38.01.26 DÉPÔT – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE 680, CHEMIN DU VILLAGE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, les résultats de consultation publique tenue relativement au Projet particulier de construction, de modification et d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) pour le 680, chemin du Village.

39.01.26 SECOND PROJET DE RÉSOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D’OCCUPATION D’UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE 680, CHEMIN DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de PPCMOI a été traitée suivant les dispositions du Règlement (648-2022) sur les PPCMOIs ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d’urbanisme sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs du schéma d’aménagement et de développement de la MRC des Pays-d’en-Haut et aux dispositions du document complémentaire de ce schéma ;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est situé dans la zone commerciale C-4;

CONSIDÉRANT QUE l'année de construction du bâtiment principal est 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à implanter un bâtiment accessoire sur pieux vissés d'une superficie de 30 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire lorsqu'il repose sur l'une ou l'autre des types de fondations suivantes :

1. Sur des fondations continues de béton monolithe coulé sur place ;
2. Sur une dalle de béton au sol ;
3. Sur des pieux vissés ou sur des pilotis de béton ou d'acier, dans la mesure où un minimum de 70 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment est muni d'une fondation visée aux paragraphes 1 ou 2 les projets intégrés de nature commerciale seulement ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment accessoire projeté est conforme aux dispositions de la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du bâtiment accessoire projeté est la récupération des contenants de boissons consignés et complémentaires au détaillant IGA ;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration du projet au paysage bâti, architectural et naturel dans lequel il s'insère est à améliorer ;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu une assemblée de consultation publique le 20 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet et la demande et formule un avis favorable à celui-ci;

Il est proposé par madame la conseillère Carole Patenaude
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER le second projet de résolution concernant le projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 680, chemin du Village (4785-11-0528) pour l'implantation d'un bâtiment accessoire sur pieux vissés d'une superficie de 30 m², alors que la réglementation autorise l'implantation d'un bâtiment accessoire lorsqu'il repose sur l'une ou l'autre des types de fondations suivantes :

Municipalité de Morin-Heights

1. Sur des fondations continues de béton monolithe coulé sur place ;
2. Sur une dalle de béton au sol ;
3. Sur des pieux vissés ou sur des pilotis de béton ou d'acier, dans la mesure où un minimum de 70 % de la superficie d'implantation au sol du bâtiment est muni d'une fondation visée aux paragraphes 1 ou 2 les projets intégrés de nature commerciale seulement ;

LE TOUT, CONDITIONNELLEMENT à ce que les couleurs du revêtement extérieur s'harmonisent au bâtiment principal.

40.01.26 CONTRAT – ÉLABORATION D'UN PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS – ÉCO-CORRIDORS LAURENTIENS

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre la Municipalité et Éco-corridor laurentiens survenue le 2 mai 2025, la Municipalité a adopté la résolution 249.06.25, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 11 juin 2025, mandatat Éco-corridor laurentiens pour l'accompagner dans la création d'un plan de conservation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT la Politique d'achats concernant les contrats de 27 501 à 50 000 \$;

ATTENDU QUE la Fondation de la faune du Québec a reconnu la pertinence de la demande d'aide financière pour ce projet dans le cadre du programme *Agir pour la biodiversité et la faune* et que son président-directeur général, M. Jean-Claude D'Amours, a accepté l'octroi d'une aide financière maximale de 30 900 \$ pour la réalisation de ce dernier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'offre de services d'Éco-corridor laurentiens afin d'élaborer ledit plan de conservation au montant de 49 891 \$, et que la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement en recommande l'approbation ;

Sur proposition de madame la conseillère Anne Villeneuve
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

DE MANDATER Éco-corridors laurentiens pour l'élaboration d'un plan de conservation des milieux naturels ;

D'AUTORISER la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution;

Municipalité de Morin-Heights

41.01.26 SECOND PROJET DE RÉOLUTION – PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE LOT 3 735 210, RUE RIVIERA

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de PPCMOI a été traitée suivant les dispositions du Règlement (648-2022) sur les PPCMOI ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement est situé dans la zone résidentielle et villégiature RV-23;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser la profondeur d'un lot afin qu'une résidence du groupe Habitation puisse y être construite;

CONSIDÉRANT QUE le lot a été subdivisé en partie de lot lors du dépôt du projet de lotissement Le Balmoral;

CONSIDÉRANT QUE la ligne latérale droite a une profondeur de 49 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur exige que la profondeur minimale de 60 mètres d'un lot soit respectée à chacune des lignes latérales d'un lot ainsi qu'à partir du point central de la ligne avant vers l'intérieur du lot;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice sérieux pouvant être causé au demandeur advenant le refus de la demande;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié le projet et la demande et formule un avis favorable à celui-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité a tenu une assemblée de consultation publique le 11 novembre 2025;

Sur proposition de madame la conseillère Gillian Hartley

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ACCORDER le deuxième projet de résolution pour la demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), lot 3 735 210, rue Riviera (4883-03-0712) pour la profondeur du lot de 49 mètres alors que la réglementation en vigueur exige 60 mètres, en vue de la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée.

Municipalité de Morin-Heights

42.01.26 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

La directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de décembre 2025 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

43.01.26 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME (EPRTNT)

ATTENDU QUE la Politique municipale sur l'innovation encourage le développement d'initiatives permettant la réalisation des éléments de l'énoncé de vision stratégique 2020-2030 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'Énoncé de vision stratégique 2020-2030;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire souhaite soumettre à Tourisme Laurentides deux dépôts de subvention du EPRTNT : un projet du volet 1 pour le soutien financier au développement de notre Festival Concert Les Années Studio et un projet du volet 2 pour la construction d'un bâtiment d'accueil au parc Basler;

ATTENDU QUE ce programme prévoit un maximum d'aide financière de 25 000\$ pour le volet 1 et de 95 000\$ pour le volet 2 et que la Municipalité doit s'engager à défrayer plus de 50% des coûts du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Carole Patenaude
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 25 000 \$ à Tourisme Laurentides dans le cadre du programme EPRTNT volet 1 et le dépôt d'une demande d'aide financière de 95 000\$ pour le volet 2;

D'AUTORISER que la municipalité de Morin-Heights assumera plus de 50% des coûts des projets;

DE CONFIRMER, dans l'hypothèse d'une réponse positive à la demande de la municipalité, un engagement à défrayer les coûts d'exploitation du projet du volet 2 sur une période de cinq (5) ans;

Municipalité de Morin-Heights

D'AUTORISER madame Marie-Ève Gauthier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et elle est par la présente autorisée, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente;

44.01.26 EMBAUCHE – COORDONNATRICE ADJOINTE

CONSIDÉRANT le budget 2026 de la Municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel de candidatures pour occuper le poste de coordonnatrice adjointe;

ATTENDU QU'un comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et procédé à des entrevues;

TENANT COMPTE de la Politique des conditions de travail des cadres et des professionnels non syndiqués ainsi que de la Politique de rémunération du personnel cadre;

VU la recommandation du comité de procéder à l'embauche de madame Marie Lefebvre-Vincelette ;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER l'embauche de madame Marie Lefebvre-Vincelette à titre de coordonnatrice adjointe, poste permanent à temps plein, suivant les conditions prévues au contrat joint à la présente pour en faire partie intégrante, à l'échelon 3 de l'échelle prévue pour les cadres de classe 1 dans la Politique de rémunération du personnel cadre;

DE CONFIRMER une période de probation de six mois, tenant compte de la date d'embauche du 26 janvier 2026;

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse annonce la nomination de monsieur le conseiller Jean-Marc Lacoste à titre de responsable des finances.

Municipalité de Morin-Heights

Une présentation est tenue relative au projet du parc Domaine Castel Marie et madame la mairesse procède à l'introduction.

Madame la mairesse répond aux questions du public relatives à ce dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

45.01.26 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session ordinaire est levée à 21h19 sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.



Louise Cossette
Mairesse



Hugo Lépine
Directeur général /
Greffier-trésorier

Quarante-deux personnes ont assisté à la séance.